

Demission abandon de poste par anticipation

Par soleiade, le 26/11/2009 à 06:38

Bonjour,

je viens d'abandonner mon poste pour convenance personnelle du a une phase de deprime et soucis familiaux, j'ai avertie par recommandée mon directeur .

Quel risque encourais je a mon encontre en agissant de la sorte ?

Cordialement

Par emiliedelaporte, le 26/11/2009 à 15:45

Tout dépend des termes de votre courrier.

Si vous indiquez dans celui-ci qu'il s'agit d'une démission, votre employeur peut vous demander d'exécuter votre préavis.

A défaut, l'employeur devra vous mettre en demeure de reprendre votre poste de travail puis, en cas d'absence de réponse ou de refus de votre part, vous licencier, étant précisé qu'il peut s'agir d'un licenciement pour faute grave selon les circonstances.

Cordialement,

Emilie de LA PORTE des VAUX

Par soleiade, le 26/11/2009 à 16:45

bjr

j'ai envoyé un AR avec accusé de reception et j'ai dis que je demandais la démission de mon contrat pour convenance personnelle et que je changerai de région car j'ai de gros problèmes familiaux.

Je reconnais que je n'aurai pas de droit au chomage evidemment!

merci de votre réponse